

Guide utilisateur Gescom 2.2

Elections européennes du 9 juin 2024

Table des matières

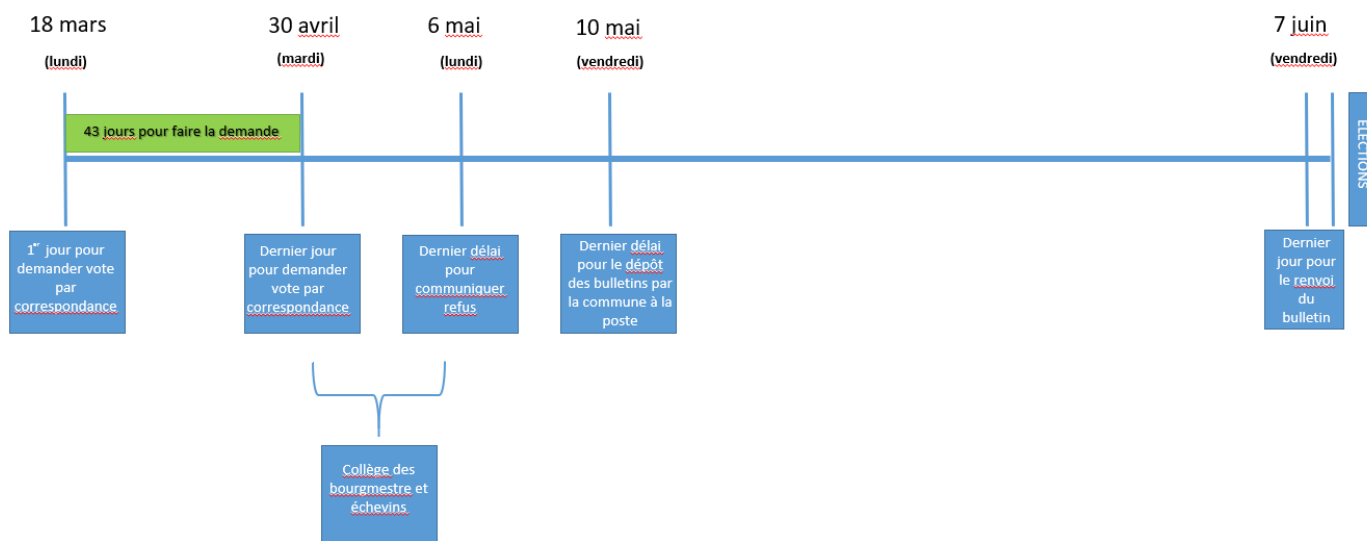
Table des matières	2
1. Calendrier des élections	3
2. Identification des programmes	6
3. Localités de vote.....	10
4. Listes électorales permanentes.....	12
5. Consultations électorales	13
6. Impression des listes de clôture	16
7. Gestion des électeurs	18
8. Bureaux de vote.....	21
9. Réclamations	28
10. Vote par correspondance.....	29
11. Mise à jour des listes.....	32
12. Impressions: vote par correspondance	33
13. Impression des listes de pointage / convocations	38

1. Calendrier des élections (Gescom)

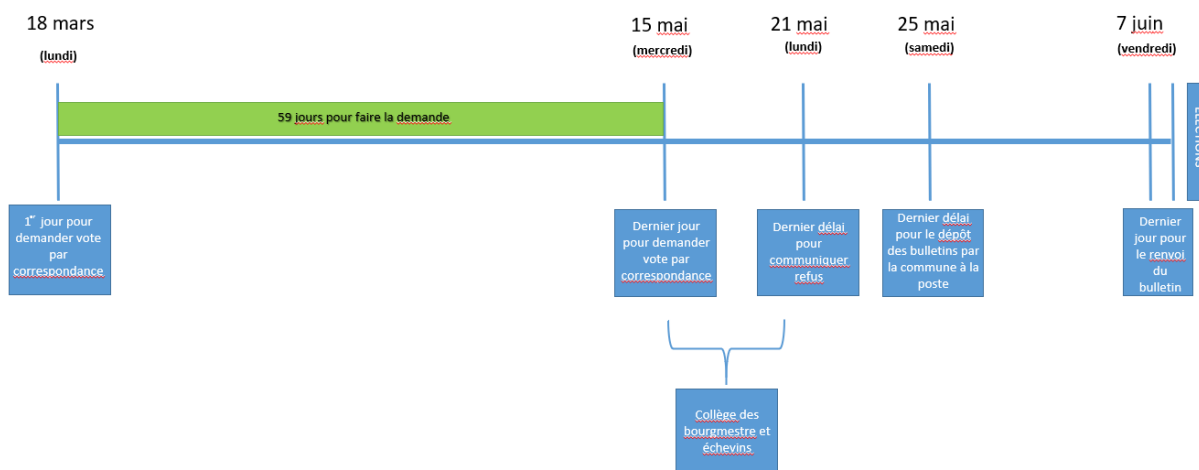
Date	Déroulement
17 mars (dimanche) : 18 mars (lundi) date effective :	1er jour pour l'inscription au vote par correspondance - Inscription pour le type adresse à l'étranger jusqu'au 30 avril (mardi) inclus - Inscription pour le type adresse au Luxembourg jusqu'au 15 mai (mercredi) inclus
21 mars (jeudi) :	Dernier délai pour communiquer le nombre de bureaux de vote (nombre provisoire) au Ministère de l'Etat
15 avril (lundi) à 17hrs:	Clôture provisoire des listes
16 avril (mardi) au 23 avril (mardi):	1) Inspection des listes provisoires par le public 2) Introduction des réclamations au collège des bourgmestre et échevins
23 avril (mardi):	Affichage de la liste des réclamations introduites (chaque citoyen peut en prendre inspection et copie)
26 avril (vendredi):	Clôture définitive des listes
26 avril (vendredi) au 3 mai (vendredi) au plus tard:	Envoie au MI une copie listes définitives et complémentaires
30 avril (mardi) :	Dernier délai pour l'inscription au vote par correspondance du type adresse à l'étranger Dernier délai pour communiquer le nombre définitif de bureaux de vote (nombre définitif) au Ministère de l'Etat
5 mai (dimanche) : 6 mai (lundi) date effective :	Dernier délai pour refuser des demandes au vote par correspondance du type adresse à l'étranger
10 mai (vendredi) :	Dernier délai pour le dépôt des documents pour le vote par correspondance du type « adresse à l'étranger » à la poste
15 mai (mercredi) :	Dernier délai pour l'inscription au vote par correspondance du type adresse au Luxembourg
16 mai (jeudi) :	Communication du nombre des VPC au Ministère de l'Etat
20 mai (lundi férié) : 21 mai (mardi) date effective :	Dernier délai pour refuser des demandes au vote par correspondance du type adresse au Luxembourg

25 mai (samedi) :	Dernier délai pour le dépôt des documents pour le vote par correspondance du type « adresse au Luxembourg » à la poste
4 juin (mardi):	Dernier délai pour l'envoi des convocations aux électeurs
9 juin (dimanche):	Elections législatives

Envoi du bulletin à une adresse à l'étranger



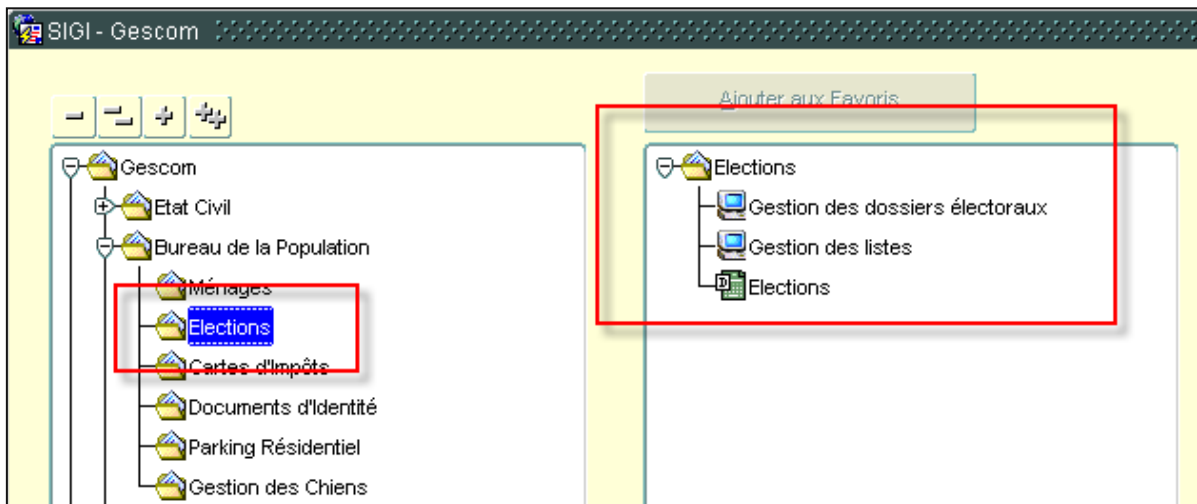
Envoi du bulletin à une adresse au Luxembourg



2. Identification des programmes

2.1. Elections

Bureau de la population → Elections

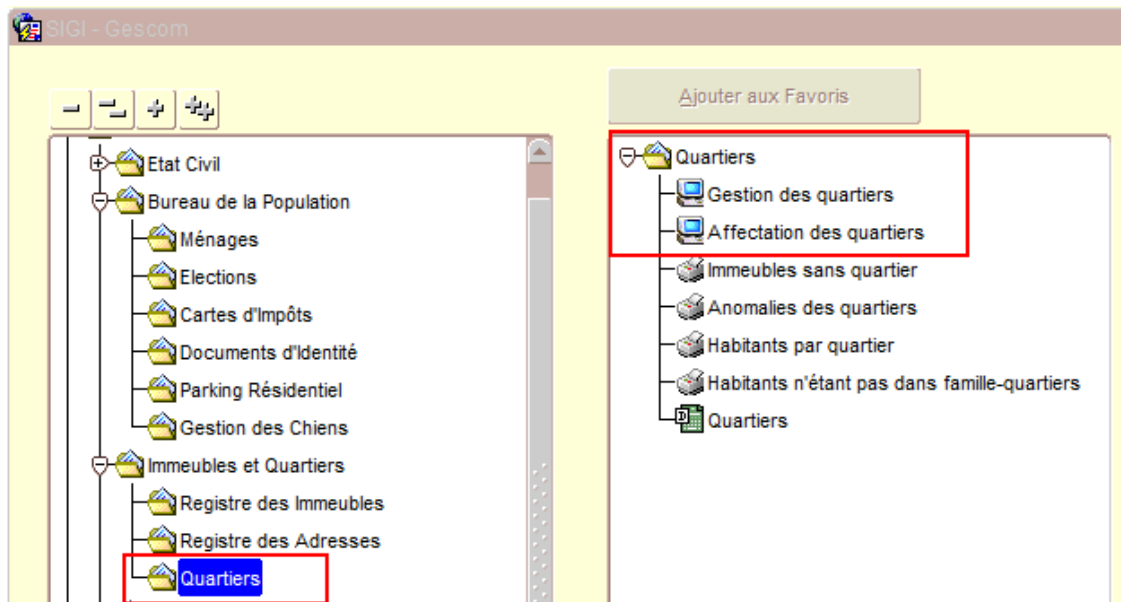


Le module 'Elections' dans Gescom se compose des programmes suivants:

- Gestion des dossiers électoraux
 - Mise à jour des données électeurs
 - Impression demande de participation aux élections
 - Impression demande au vote par correspondance
 - Historique des inscriptions
- Gestion des listes
 - Statistique nombre d'électeurs
 - Impression listes permanentes
 - Définition des bureaux de vote
 - Impression des listes de clôture provisoires et définitives
 - Impression des convocations et listes de pointage
- Elections (Discoverer)
 - Diverses listes Discoverer

2.2. Quartiers

Immeubles et quartiers → Quartiers



Le module 'Quartiers' se compose des programmes suivants:

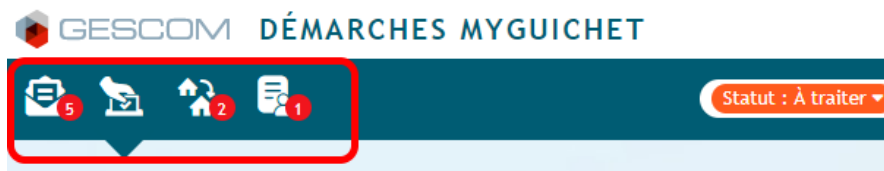
- Gestion des quartiers:
 - Définition des différents quartiers (localités de vote et bureaux de vote) et des critères de ces quartiers
- Affectation des quartiers
 - Affecter les quartiers définis sur les immeubles de la commune et les habitants de ces immeubles

2.3 Elections – Suivi des demandes vote par correspondance

Sigi Apps/Sigi Portail Sigi --> Démarches MyGuichet



Toutes les démarches en provenance de MyGuichet.lu sont affichées dans l'application « Démarches MyGuichet ». Les onglets vous permettent d'accéder aux différentes procédures.



Inscription au vote par correspondance



L'onglet situé au-dessus reprend toutes les demandes d'inscription au vote par correspondance introduites par les habitants de votre commune via la plateforme MyGuichet.lu.

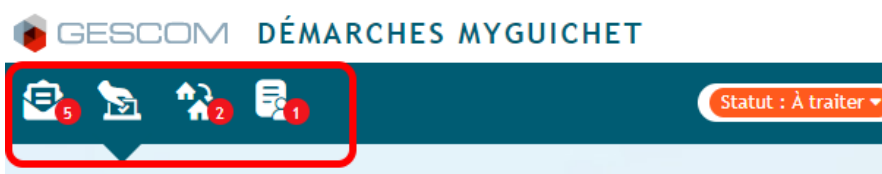
Veillez également consulter le manuel utilisateur de l'application « Démarches MyGuichet ».

2.4 Elections – Suivi des inscriptions aux listes électorales

Sigi Apps/Sigi Portail Sigi --> Démarches MyGuichet



Toutes les démarches en provenance de MyGuichet.lu sont affichées dans l'application « Démarches MyGuichet ». Les onglets vous permettent d'accéder aux différentes procédures.



Inscription sur les listes électorales



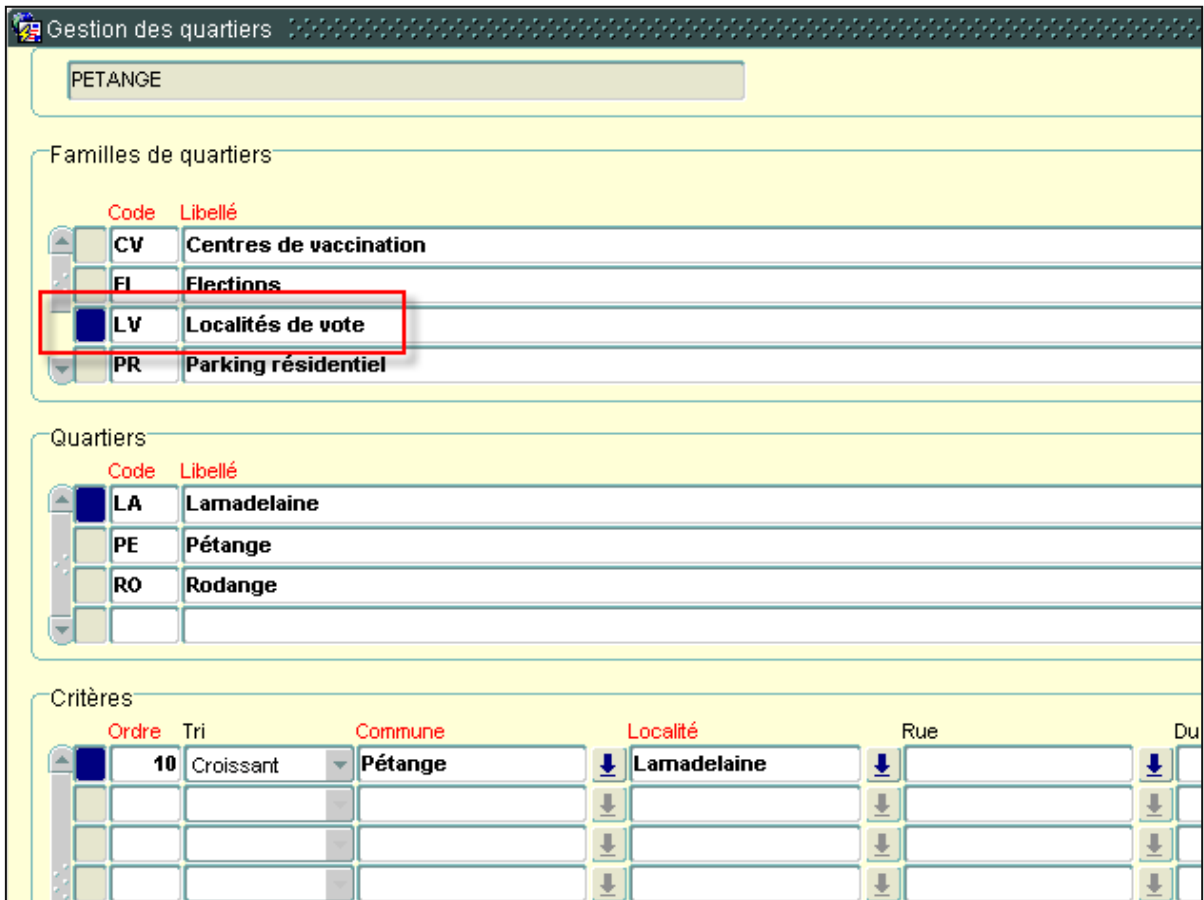
L'onglet situé au-dessus reprend toutes les demandes d'inscription sur les listes électorales introduites par les habitants de votre commune via la plateforme MyGuichet.lu.

Veuillez également consulter le manuel utilisateur de l'application « Démarches MyGuichet ».

3. Localités de vote

3.1. Définition des localités de vote

Immeubles et quartiers → Quartiers



Gestion des quartiers

PÉTANGE

Familles de quartiers

Code	Libellé
CV	Centres de vaccination
FI	Elections
LV	Localités de vote
PR	Parking résidentiel

Quartiers

Code	Libellé
LA	Lamadelaine
PE	Pétange
RO	Rodange

Critères

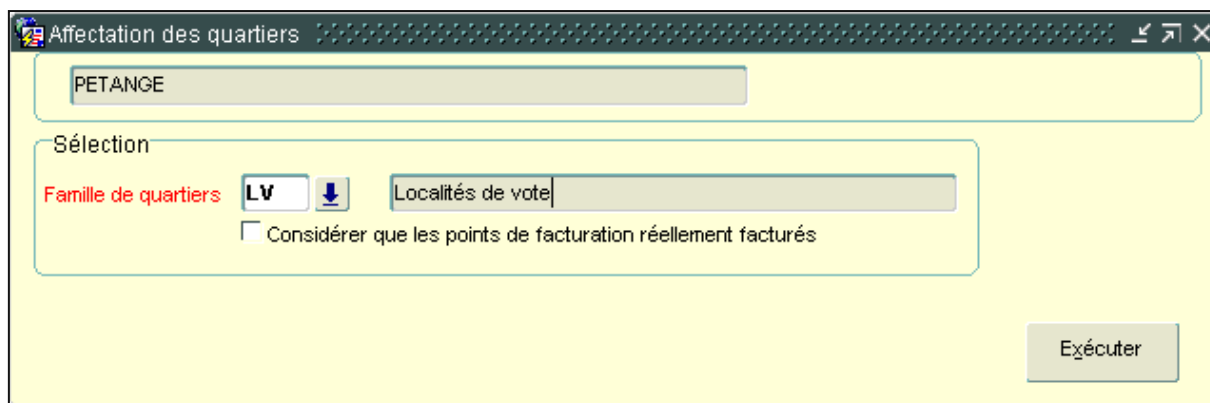
Ordre	Tri	Commune	Localité	Rue	Du
10	Croissant	Pétange	Lamadelaine		

Les communes qui ont plusieurs localités de vote devront les définir dans la 'Gestion des quartiers', selon le règlement grand-ducal. La définition se fait sur 3 niveaux :

- **Famille de quartiers**
 - Saisissez la famille de quartier avec le code LV et le libellé 'Localités de vote'. **Le code doit obligatoirement être LV.**
- **Quartiers**
 - Encodrez les différentes localités de vote.
- **Critères**
 - Sélectionnez les localités qui appartiennent aux différentes localités de vote.

3.2. Affectation des localités de vote

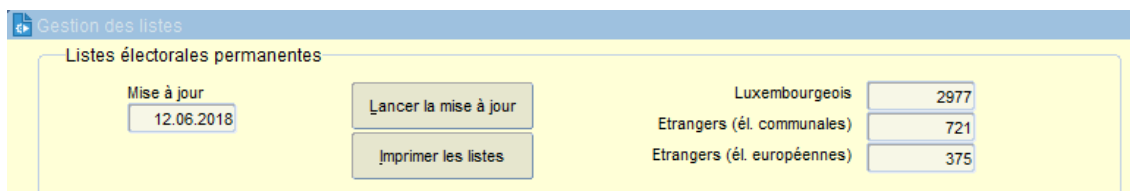
Immeubles et quartiers → Quartiers



Après la définition des localités de vote, il faut lancer l'affectation des quartiers. Veuillez choisir la famille de quartiers 'LV - Localité de vote', puis décocher le flag 'Considérer que les points de facturation réellement facturés' et cliquez ensuite sur le bouton 'Exécuter'.

4. Listes électorales permanentes

Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes



Listes électorales permanentes	
Mise à jour	
12.06.2018	
Lancer la mise à jour	
Imprimer les listes	
Luxembourgeois	2977
Etrangers (él. communales)	721
Etrangers (él. européennes)	375

La mise à jour de ces listes est exécutée automatiquement chaque nuit. Vous pouvez aussi la lancer manuellement via le bouton 'Lancer la mise à jour'.

La statistique du nombre d'électeurs est directement affichée à l'écran. (Si vous lancez la mise à jour manuellement, il faut fermer et de nouveau ouvrir le programme pour voir la nouvelle statistique.)

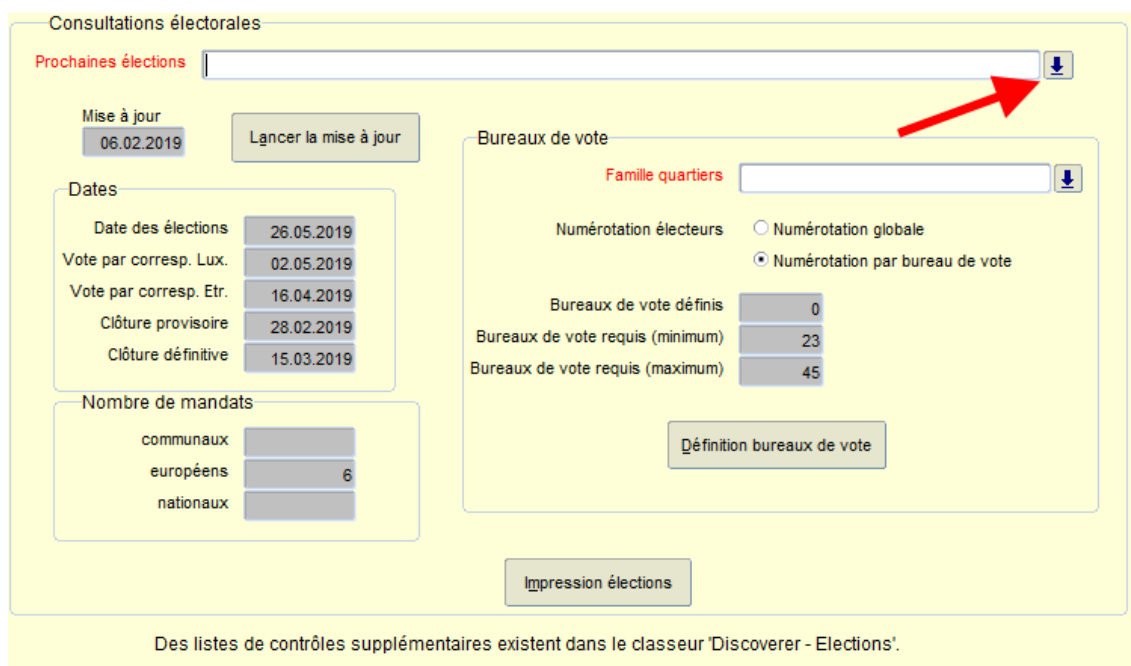
Via le bouton 'Imprimer les listes', GESCOM génère la statistique complète du nombre d'électeurs inscrits ainsi que les 3 listes suivantes (prévu par l'article 7 de la loi électorale):

- Liste des citoyens luxembourgeois
- Liste des ressortissants étrangers
- Liste des ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne

5. Consultations électorales

Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes

Pour commencer, vous devez sélectionner la définition électorale via le bouton marqué par la flèche rouge ci-dessous. Si les champs 'Prochaines élections', dates et nombre de mandats sont déjà remplis, vous pouvez passer directement au [point 6](#).



Consultations électorales

Prochaines élections 

Mise à jour
06.02.2019

Dates

Date des élections	26.05.2019
Vote par corresp. Lux.	02.05.2019
Vote par corresp. Etr.	16.04.2019
Clôture provisoire	28.02.2019
Clôture définitive	15.03.2019

Nombre de mandats

communaux	
européens	6
nationaux	

Bureaux de vote

Famille quartiers 

Numérotation électeurs ☐ Numérotation globale
☒ Numérotation par bureau de vote

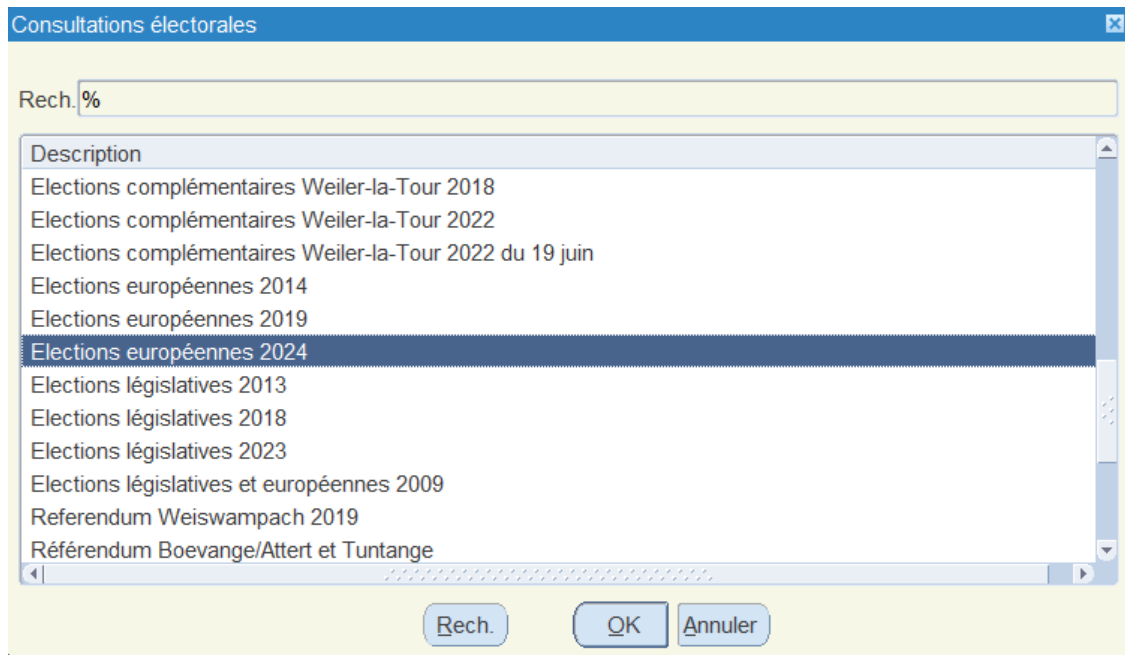
Bureaux de vote définis

Bureaux de vote requis (minimum)

Bureaux de vote requis (maximum)

Des listes de contrôles supplémentaires existent dans le classeur 'Discoverer - Elections'.

La liste avec les définitions électorales disponibles est affichée. Veuillez sélectionner la liste du type d'Elections (ou Référendum) qui convient et cliquez sur OK.



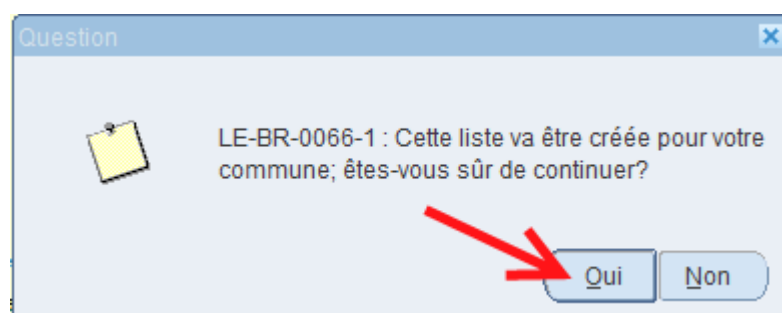
Le champ 'Prochaines élections' a été rempli.



Cliquez une fois le TAB sur le clavier pour continuer.



GESCOM affichera le message suivant, indiquant que la liste va être créée. Cliquez sur 'Oui'.



Dès que la création de la liste est terminée, GESCOM affichera les différentes dates, le nombre de mandats et le nombre de bureaux de vote requis.

Dates	
Date des élections	09.06.2024
Vote par corresp. Lux.	15.05.2024
Vote par corresp. Etr.	30.04.2024
Clôture provisoire	15.04.2024
Clôture définitive	26.04.2024

Nombre de mandats	
communaux	
européens	6
nationaux	

Bureaux de vote définis	0
Bureaux de vote requis (minimum)	7
Bureaux de vote requis (maximum)	14

Pour les élections communales, veuillez vous-même remplir le nombre de mandats.

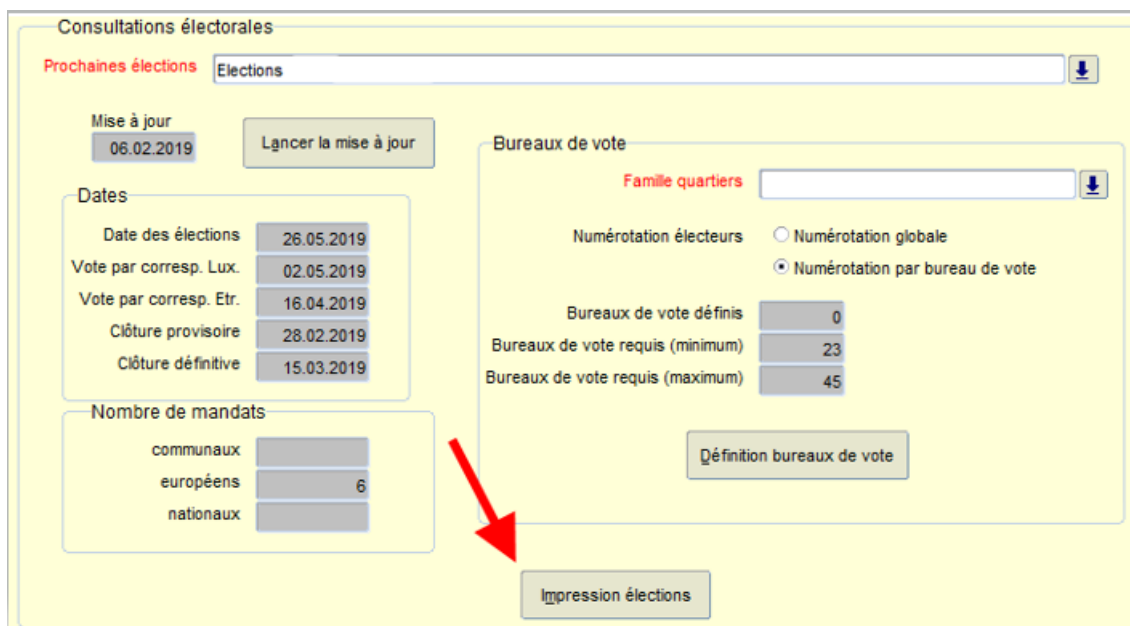
Pour les élections européennes et/ou législatives, le nombre de mandats européens et nationaux est rempli automatiquement par le programme.

6. Impression des listes de clôture

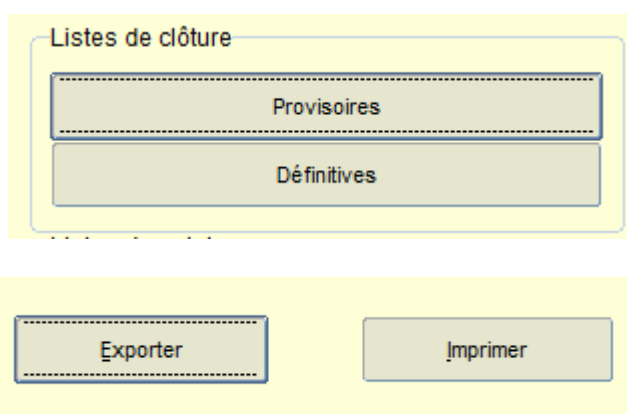
Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes

Vous n'avez pas besoin de définir les bureaux de vote à ce stade, mais les communes qui ne sont pas uni-sectionnaires doivent créer leurs localités de vote comme expliqué au point 3 avant d'imprimer les listes de clôture.

Cliquez sur le bouton 'Impression élections' en bas du programme 'Gestion des listes'.



Cliquez sur le bouton 'Provisoires' respectivement 'Définitives' du cadre 'Liste de clôture' pour lancer les impressions.



Les données présentes sur ces listes peuvent être générées sous format Excel.

GESCOM génère les listes suivantes:

- Liste des citoyens luxembourgeois
- Liste des ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne OU
Liste des ressortissants étrangers selon le type des élections !

ainsi qu'une liste supplémentaire:

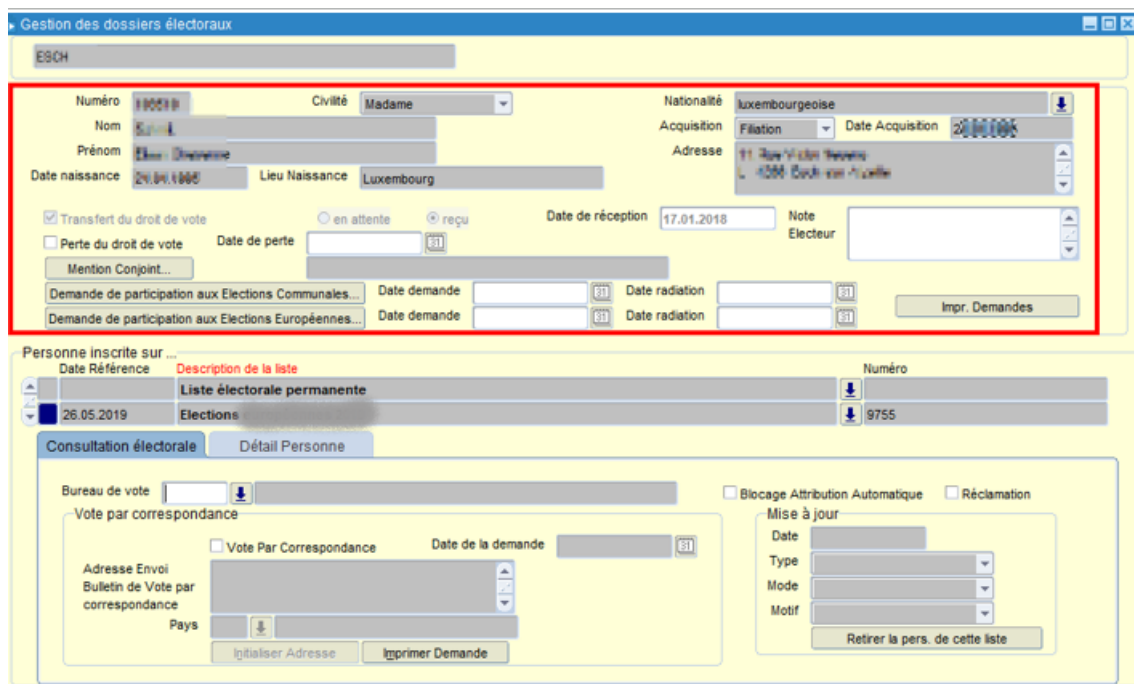
- Clôture **provisoire**:
Liste des personnes qui atteindront l'âge de dix-huit ans (entre la date de clôture provisoire et la date des élections)
- Clôture **définitive**:
Liste des personnes nouvellement inscrites ou rayées (sur base de réclamations)

La liste de clôture **provisoire** et la liste de clôture **définitive** ne peuvent se différer sauf en cas d'une **réclamation** introduite auprès du collège des bourgmestre et échevins.

Les habitants décédés ou ayant quitté la commune entre les 2 dates de clôture **seront** **marqués comme « Hors localité de vote » sur la dernière page de la liste,** leur adresse disparaît. **Un nouvel habitant** qui arrive entre les dates de clôture provisoire et définitive **n'est pas mis sur la liste définitive.**

7. Gestion des électeurs

Bureau de la Population → Elections → Gestion des dossiers électoraux



La partie supérieure de l'écran (encadrée en rouge ci-dessus) de la gestion des dossiers électoraux comprend :

- *Transfert du droit de vote :*

Remplacement du transfert du droit de vote par une synchronisation électronique à partir du lundi 26 mars 2018.

(voir document « Intégration de la synchronisation du droit de vote entre RNPP et RCPP » qui se trouve sur le portail « SIGlapps » en cliquant sur « Détails » sur l'icône Gescom, puis Pop > Elections)

Comme l'information sur le transfert du droit de vote ne se manipule plus comme une information officielle, le flag transfert du droit de vote a été désactivé.

- Perte du droit de vote :

La perte du droit de vote encodé dans Gescom provoque uniquement la désinscription de l'électeur côté Gescom ! Dans ce cas, aucune information ne sera envoyée au RNPP. **C'est RNPP qui est à la charge de transmettre cette information des administrations vers les communes.**

Le Parquet distribue une liste des pertes (condamnations) directement aux communes.

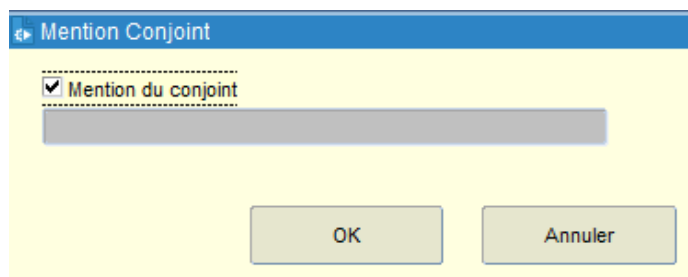
Les notifications vous parviennent via l'application RCPP. L'information (perte du droit de vote) est automatiquement reprise dans Gescom.



The screenshot shows the GESCOM REGISTRE DE LA POPULATION interface. At the top, there is a navigation bar with a search icon, a dropdown menu for 'Statut: Traité', and a 'Filtrer...' button. Below the navigation bar, there is a list of electoral lists. The first list is highlighted with a red box. To the right of the list, there is a detailed view of the selected list, showing the name 'Guy Wagner', the date '1948 02 28/03/17', and the address '1, Boulevard ...'. Below this, there is a table of 'Blocs concernés' with columns for 'Type', 'Etat', 'Date de début de validité', 'Date de fin de validité', 'Motif de fin de validité', 'Dernière mise à jour', and 'Service de mise à jour'. The 'Motif de fin de validité' is highlighted with a red box and shows 'Condamnation'.

- Mention conjoint

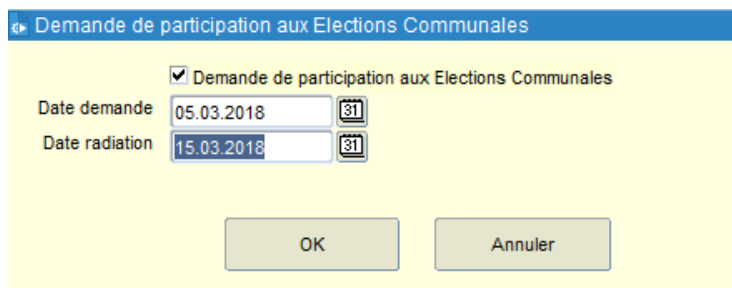
L'activation et la désactivation de la mention du conjoint sont envoyées au RNPP.



- Demande de participation aux élections (avec possibilité d'imprimer les demandes en français et en allemand) :

Les données relatives à l'inscription d'une personne de nationalité non-luxembourgeoise aux élections communales et/ou européennes lorsqu'une demande est réalisée directement via le guichet communal.

La demande de participation, la demande de radiation et l'édition de ces dates sont envoyés au RNPP. La désactivation du flag « demande de participation aux Elections.... » provoque la suppression de l'inscription qui sera également envoyé au RNPP.



- Note électeur
(pas de synchronisation vers RNPP)

Pour l'envoi d'informations au RNPP, une connexion Luxtrust est nécessaire. Ces types d'informations sont directement envoyés au RNPP. Aucun autre écran n'est requis (pièce justificatives, RCPP)

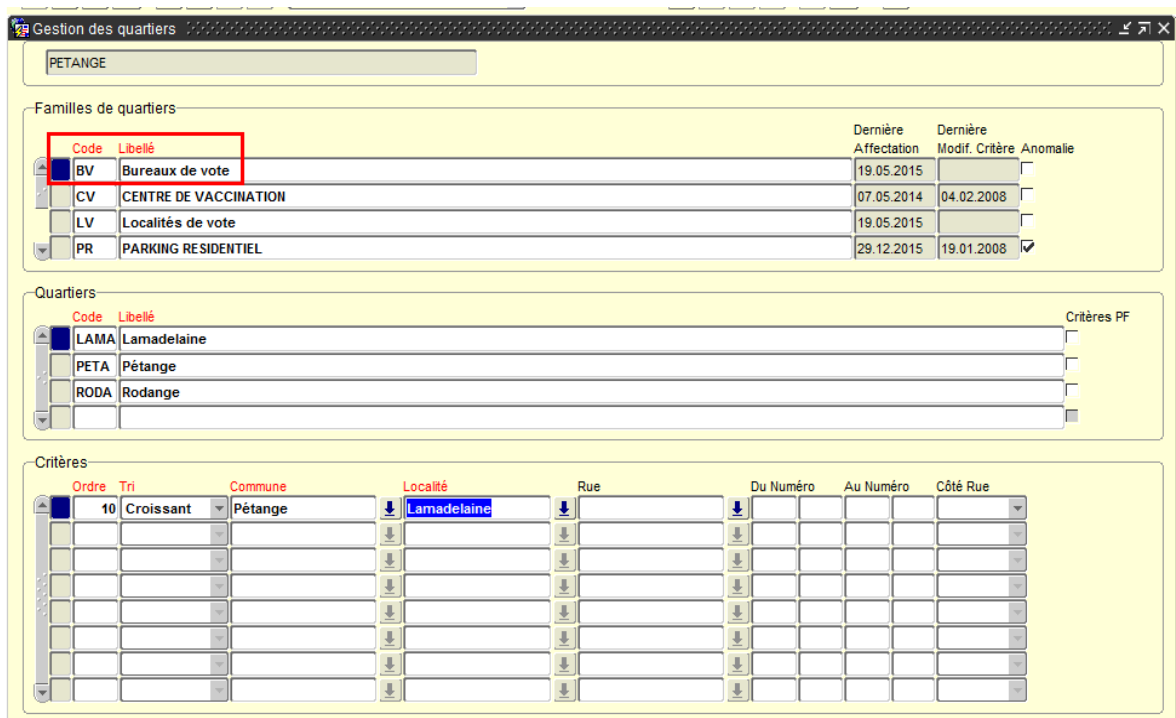
Après que vous avez fait des changements sur un dossier électoral d'un habitant ou si vous avez encodé des arrivées, changements d'adresse ou des départs hors commune, vous devez lancer la mise à jour des listes électorales avant d'imprimer ces listes. (voir point 11)

8. Bureaux de vote

8.1. Définition des quartiers

Immeubles et quartiers → Quartiers

Avant de définir les bureaux de vote, vous devez définir les quartiers pour regrouper les électeurs territorialement.



Familles de quartiers

Code	Libellé	Dernière Affectation	Dernière Modif. Critère	Anomalie
BV	Bureaux de vote	19.05.2015		
CV	CENTRE DE VACCINATION	07.05.2014	04.02.2008	
LV	Localités de vote	19.05.2015		
PR	PARKING RESIDENTIEL	29.12.2015	19.01.2008	✓

Quartiers

Code	Libellé	Critères PF
LAMA	Lamadelaïne	
PETA	Pétange	
RODA	Rodange	

Critères

Ordre	Tri	Commune	Localité	Rue	Du Numéro	Au Numéro	Côté Rue
10	Croissant	Pétange	Lamadelaïne				

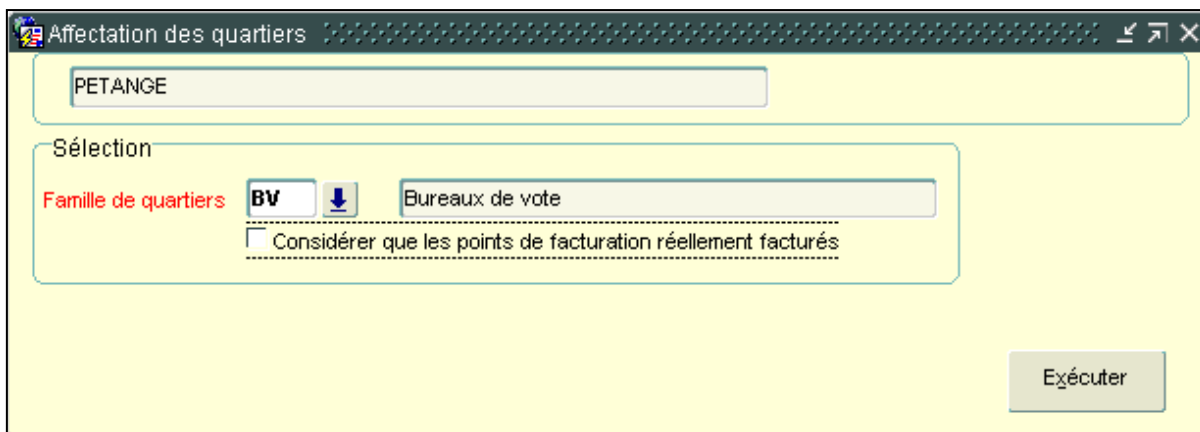
La définition se fait sur 3 niveaux:

- **Famille de quartiers**
 - Saisissez la famille de quartier avec le code **BV** et le libellé « **Bureaux de vote** ». Vous pouvez aussi prendre un autre code et un autre libellé.
- **Quartiers**
 - Encodiez les différents quartiers.
- **Critères**
 - Sélectionnez les localités et éventuellement les rues qui appartiennent aux différents quartiers.

La liste 'Nbre électeurs par localité et rue', qui se trouve dans le classeur 'Elections' de Discoverer, peut être très utile pour la détermination des quartiers.

8.2. Affectation de la famille de quartier

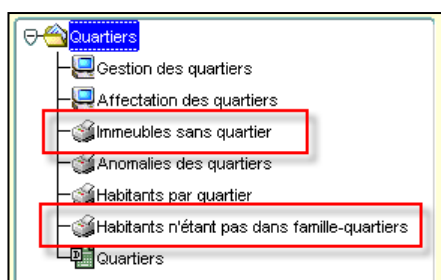
Immeubles et quartiers → Quartiers



Après la définition des quartiers, il faut lancer l'affectation des quartiers. Veuillez choisir la famille de quartiers 'BV - Bureaux de vote', puis décocher le flag 'Considérer que les points de facturation réellement facturés' et cliquez ensuite sur le bouton 'Exécuter'.

S'il y a des anomalies dans des quartiers, un PDF s'ouvrira et vous indiquera les quartiers erronés.

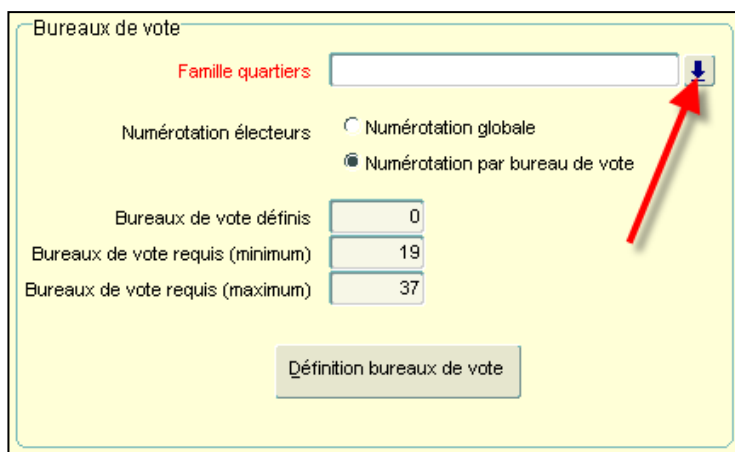
Pour vérifier que vous n'avez pas oublié des immeubles lors de la définition des quartiers, veuillez lancer la liste 'immeubles sans quartiers' ou la liste 'Habitants n'étant pas dans famille-quartiers' en sélectionnant la famille de quartiers 'BV - Bureaux de vote'.



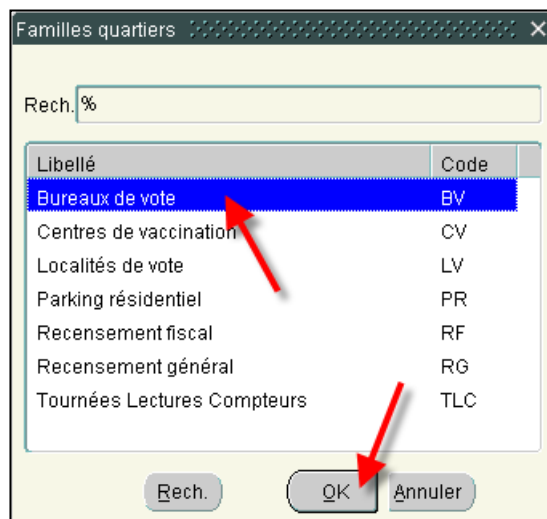
8.3. Définition des bureaux de vote

Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes

Cliquez sur la flèche du champ 'Famille quartiers' du cadre 'Bureaux de vote'.

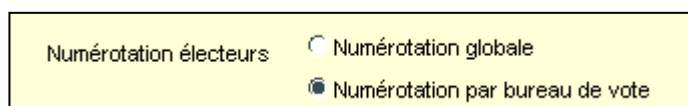


Sélectionnez votre famille de quartiers des bureaux de vote dans la liste qui est affichée et cliquez sur OK.



Libellé	Code
Bureaux de vote	BV
Centres de vaccination	CV
Localités de vote	LV
Parking résidentiel	PR
Recensement fiscal	RF
Recensement général	RG
Tournées Lectures Compteurs	TLC

Choisissez le mode de numérotation (globale ou par bureau de vote).



Nous vous conseillons d'opter pour la « Numérotation par bureau de vote » !

GESCOM vous affiche le nombre de bureaux de vote définis ainsi que le minimum requis et le maximum permis.

Bureaux de vote définis	0
Bureaux de vote requis (minimum)	19
Bureaux de vote requis (maximum)	37

Pour définir les bureaux de vote, cliquez sur le bouton 'Définition bureaux de vote'.

Bureaux de vote

Famille quartiers: Bureaux de vote

Numérotation électeurs:
☐ Numérotation globale
☒ Numérotation par bureau de vote

Bureaux de vote définis: 0

Bureaux de vote requis (minimum): 19

Bureaux de vote requis (maximum): 37

Définition bureaux de vote

La gestion des bureaux de vote s'ouvre.

Gestion des Bureaux de Vote

Liste Electorale

Elections législatives 2018

Famille Quartiers: Bureaux de vote

Bureaux de Vote

Code	Libellé Français	Libellé Allemand	Quartier	Places prévues
01	Pétange Bâtiment scolaire 'An Eigent' rue Mathias Ardam	Petingen Schulgebäude 'An Eigent' Mathias Ardam-Straße	Pétange vote par correspondance	500
02	Pétange Bâtiment scolaire 'An Eigent' rue Mathias Ardam	Petingen Schulgebäude 'An Eigent' Mathias Ardam-Straße	Pétange vote par correspondance	500
03	Pétange Bâtiment scolaire 'An Eigent' rue Mathias Ardam	Petingen Schulgebäude 'An Eigent' Mathias Ardam-Straße	Pétange électeurs normaux	505
04	Rodange Bâtiment scolaire 'Neiwiss' rue de la Gendarmerie	Rodingen Schulgebäude 'Neiwiss' Gendarmerie-Straße	Rodange électeurs normaux	555
05	Lamadelaïne Centre de loisirs rue Grousswiss	Rollingen Freizeitzentrum Grousswiss-Straße	Lamadelaïne électeurs normaux	460
Total de places prévues				2520

Recopie depuis la liste...
Liste des bureaux de vote
Imprimer Affiches
OK
Annuler

Dans ce programme vous pouvez définir les bureaux de vote avec les données suivantes:

- Code
(Attention, si vous voulez exporter les données vers ElCom, celui-ci n'accepte que des numéros !)
- Libellé français et libellé allemande (seront affichés sur les convocations)
- Quartier

- Nombre de places prévues

Vous pouvez choisir/définir par bureaux de vote si dans ce bureau vous voulez avoir soit des électeurs vote par correspondance, soit des électeurs normaux, soit un mélange des deux.

Type électeurs normaux : que des électeurs classiques seront affectés

Type mélangé : Gescom affecte d'abord tous les électeurs votant par correspondance et puis s'il y a encore de la place, il ajoute encore des électeurs classiques.

Type vote par correspondance : Que des électeurs votant par correspondance seront affectés.

Dans quelques communes, il pourra être nécessaire de définir plusieurs bureaux de vote pour regrouper le vote par correspondance.

Bureaux de Vote				
Code	Libellé Français	Libellé Allemand	Quartier	Places prévues
01	Pétange Bâtiment scolaire 'An Eigent' rue Mathias Adam	Petingen Schulgebäude 'An Eigent' Mathias Adam-Straße	mélangé vote par correspondance électeurs normaux	353
02	Pétange Bâtiment scolaire 'An Eigent'	Petingen Schulgebäude 'An Eigent'	électeurs normaux	538

Ainsi, en créant un seul bureau regroupant p.ex. uniquement des électeurs vote par correspondance, il est inutile de procéder au blocage des électeurs dans les bureaux de vote.

Art. 55 de la loi électorale :

Lorsque le nombre des électeurs d'une localité de vote n'excède pas 600, ils ne forment qu'un seul bureau de vote.

Lorsque le nombre des électeurs d'une localité de vote excède 600, ils sont répartis en plusieurs bureaux de vote dont aucun ne peut compter plus de 600 ni moins de 300 électeurs. Toutefois, le bureau de vote unique ou l'un des bureaux peut compter jusqu'à 630 électeurs.

Si dans une commune des élections législatives ou européennes sont organisées simultanément avec une élection communale complémentaire ou le renouvellement d'un conseil communal suite à une dissolution d'un conseil communal ou un référendum communal, les électeurs d'une localité de vote ne forment qu'un seul bureau de vote lorsque leur nombre n'excède pas 400 électeurs. Lorsque le nombre des électeurs d'une localité excède 400, ils sont répartis en bureaux de vote dont aucun ne peut compter plus de 400 ni moins de 200 électeurs. Toutefois le bureau de vote unique ou l'un des bureaux peut compter jusqu'à 420 électeurs.

Le total de places prévues est affiché en bas de la fenêtre.

Total de places prévues	800
-------------------------	----------------------------------

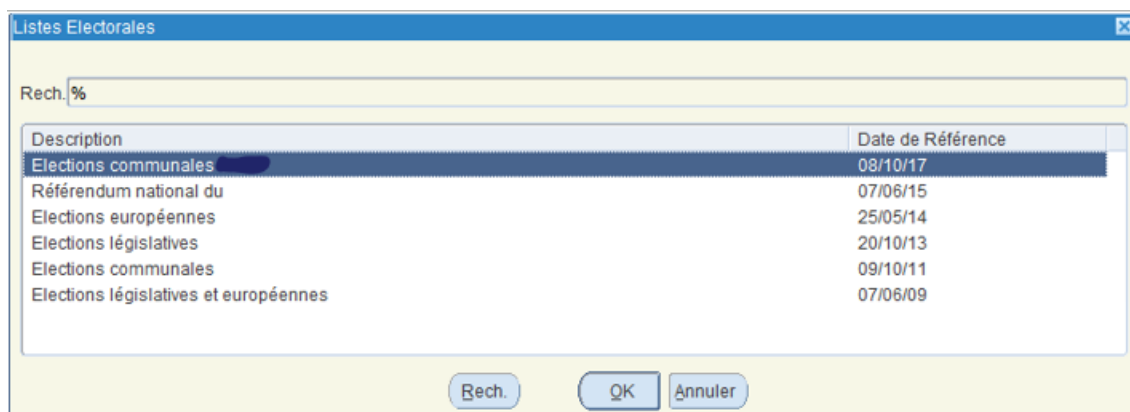
Les communes qui ont déjà eu des élections en GESCOM peuvent copier les bureaux de vote de ces élections via le bouton 'Recopie depuis la liste...'.

Recopie depuis la liste...

Veuillez cliquer sur la flèche indiquée ci-dessous pour afficher la liste des élections disponibles.



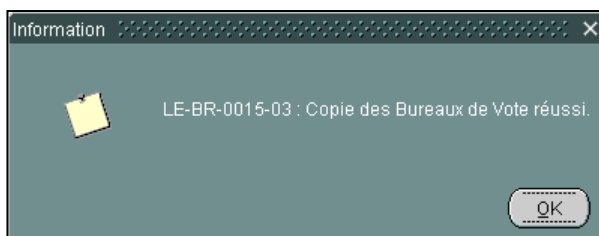
Sélectionnez les élections depuis lesquelles vous voulez recopier les bureaux de vote et cliquez ensuite deux fois sur OK.



Description	Date de Référence
Elections communales	08/10/17
Référendum national du	07/06/15
Elections européennes	25/05/14
Elections législatives	20/10/13
Elections communales	09/10/11
Elections législatives et européennes	07/06/09

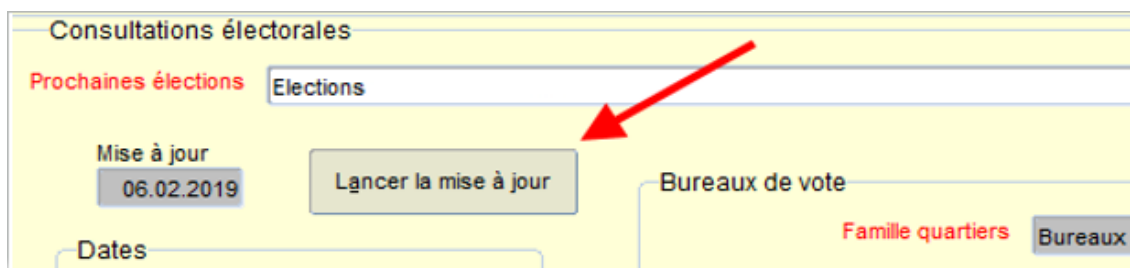


Le programme affiche ensuite le message de réussite de la copie que vous devez confirmer par OK.



Vous pouvez faire jusqu'à l'impression des convocations et des listes de pointage encore des modifications aux bureaux de vote (p.ex. quartiers ou places prévues).

Quand vous avez terminé la définition des bureaux de vote, vous pouvez sortir en cliquant sur OK. Ensuite, vous devez lancer la mise à jour de la liste électorale pour que GESCOM affecte les électeurs dans les différents bureaux.



Un PDF est affiché dès que la mise à jour est terminée. Il est possible qu'il y ait un message d'erreur dans le PDF, comme le message ci-dessous, indiquant qu'il n'y a pas assez de places pour affecter tous les électeurs. Dans ce cas, il faut que vous adaptiez les bureaux de vote pour rectifier cette situation.

Date/Heure	Procédure (unit)	Message
17.05.2017 13:22	MAJ_CE	Début du Job - Mise à jour Elections communales 2017
17.05.2017 13:22	MAJ_CE	Fin contrôle des bureaux de vote
17.05.2017 13:22	MAJ_CE	Fin retrait automatique des personnes
17.05.2017 13:22	MAJ_CE	Fin ajout automatique des personnes
17.05.2017 13:22	MAJ_CE	LE-BR-0062-1: Dans le quartier Pétange , on n'a pas prévu assez de places pour affecter tous les électeurs. Veuillez vérifier vos bureaux de vote!

Après que la mise à jour de la liste électorale ne produit plus d'erreur, il s'avère intéressant d'imprimer la liste des bureaux de vote via le bouton 'Liste des bureaux de vote' qui se trouve dans la 'Gestion des bureaux de vote'.

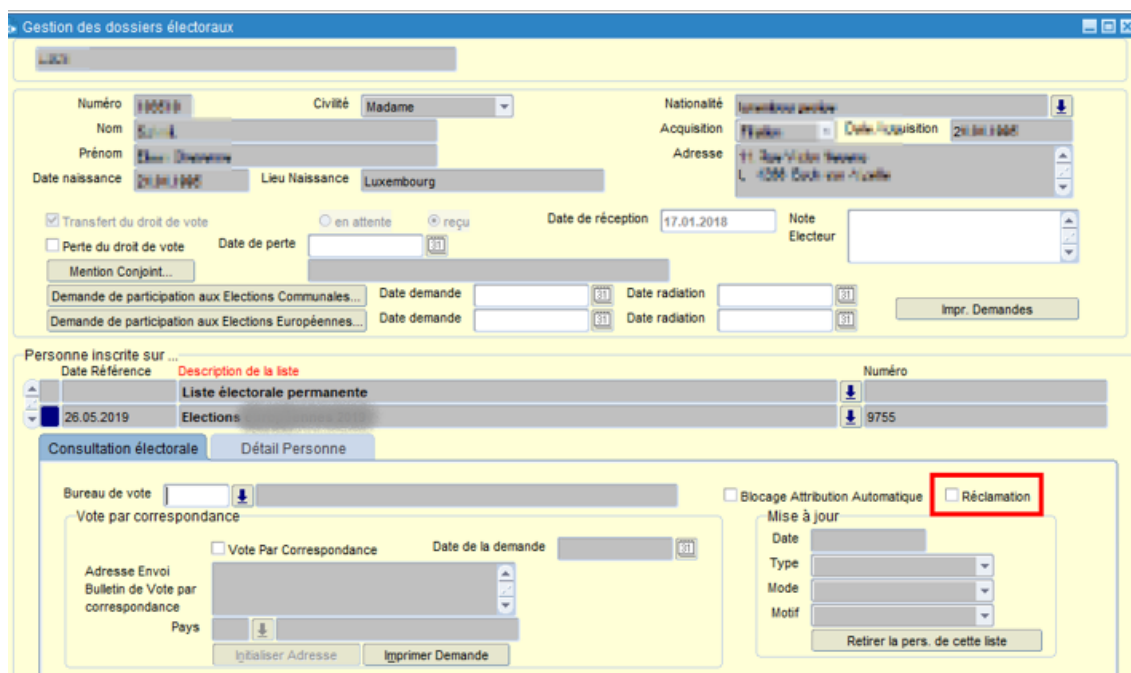


Sur cette liste vous trouvez le code, les libellés français et allemand, le quartier, les places prévues et affectées et le nom et prénom de la première personne ainsi que de la dernière personne de chaque bureau de vote.

Liste des bureaux de vote							
Code	Libellé français	Libellé allemand	Quartier	Prévu	Affecté	Première personne	Dernière personne
11	Rodange Bâtiment scolaire 'Neiwiss' rue de la Gendarmerie	Rodingen Schulgebäude 'Neiwiss' Gendarmerie-Straße	Rodange	600	589	Homor 	Muhovic 
12	Rodange Bâtiment scolaire 'Neiwiss' rue de la Gendarmerie	Rodingen Schulgebäude 'Neiwiss' Gendarmerie-Straße	Rodange	600	600	Muller 	Simoes 
13	Rodange Bâtiment scolaire 'Neiwiss' rue de la Gendarmerie	Rodingen Schulgebäude 'Neiwiss' Gendarmerie-Straße	Rodange	600	407	Simoes 	Zlatnik 
14	Lamadelaine Centre de loisirs rue Grousswiss	Rollingen Freizeitzentrum Grousswiss-Straße	Lamadelaine	600	597	Achten 	Kadicic 
15	Lamadelaine Centre de loisirs rue Grousswiss	Rollingen Freizeitzentrum Grousswiss-Straße	Lamadelaine	600	599	Kandel 	Sosna 

9. Réclamations

Bureau de la Population → Elections → Gestion des dossiers électoraux

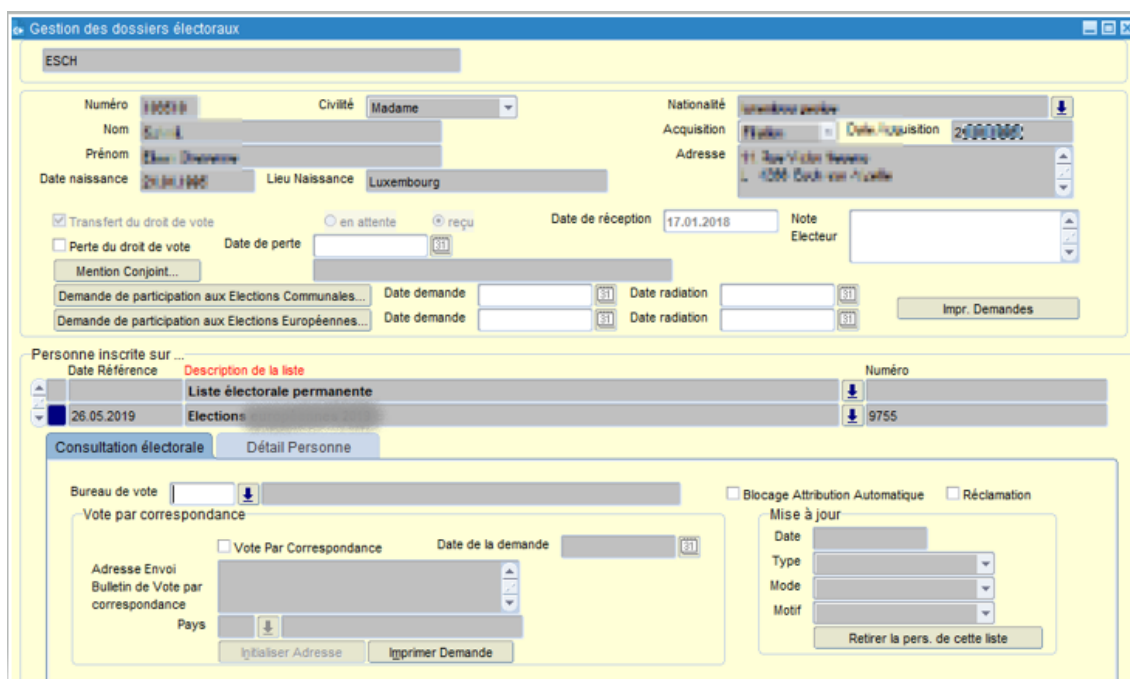


Lorsqu'une personne vient réclamer une erreur sur les listes, veuillez rectifier le dossier de l'électeur concerné et cocher le flag 'Réclamation' et lancer la mise à jour des listes. (voir [point 11](#))

10. Vote par correspondance

10.1 Encodage d'une demande de vote par correspondance d'un Habitant.

Bureau de la Population → Elections → Gestion des dossiers électoraux



L'encodage d'une demande de vote par correspondance dans Gescom se fait dans les étapes suivantes :

Il faut se positionner sur la liste des élections concernées (élections actuelles en cours)



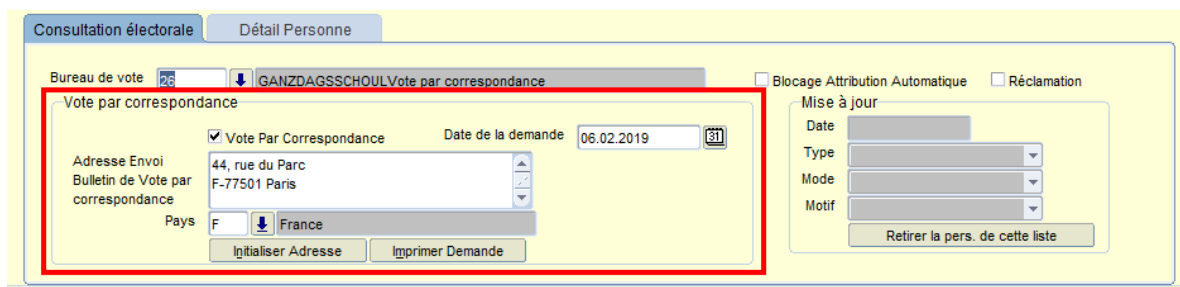
Cocher le flag 'Vote par correspondance'. La date de la demande est automatiquement remplie.

Si vous cochez le flag « vote par correspondance » et que vous avez bien défini un bureau de vote « vote par correspondance » ou « mélangé » (voir point 8.3.), **il n'est pas nécessaire de cocher la case « Blocage attribution automatique »**. Après une mise à jour des élections correspondantes, **les personnes, dont le flag « Vote par correspondance » est coché, seront d'office mises dans le bureau de vote dont le vote par correspondance ou le mélange a été encodé.**

Encoder ensuite l'adresse d'envoi pour le bulletin du vote par correspondance, **sans indiquer le nom de la personne.**

Si l'adresse correspond à l'adresse de résidence, vous pouvez reprendre cette adresse à l'aide du bouton 'Initialiser adresse'.

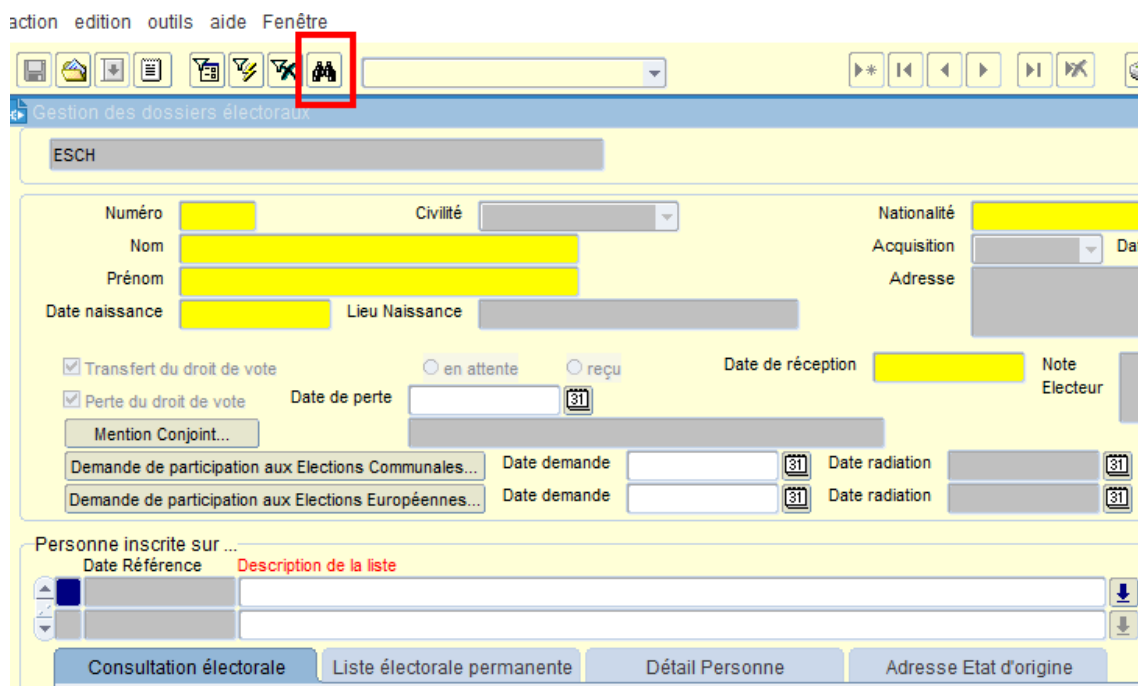
A l'aide du bouton 'Imprimer demande', vous pouvez imprimer la demande pré-remplie pour la faire signer par la personne demandant le vote par correspondance.



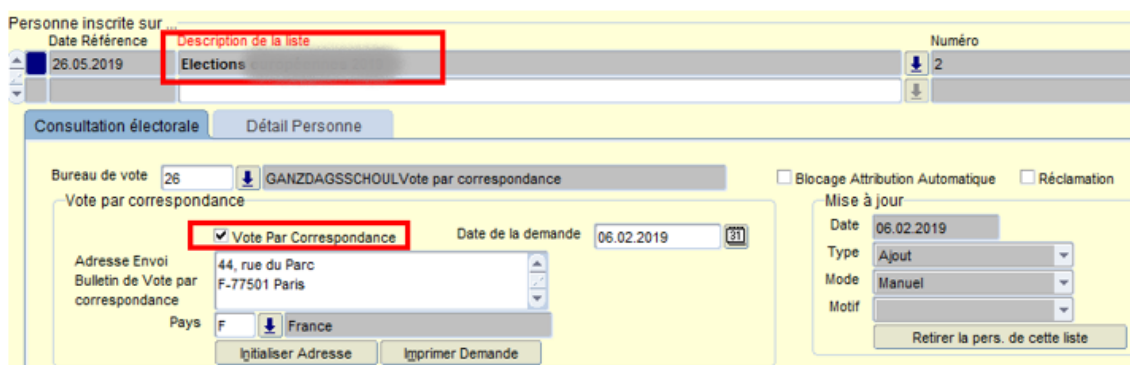
Sauvegarder ces modifications en cliquant sur la disquette ou sur F1

10.2 Encodage d'une demande de vote par correspondance d'un ex-Habitant.

(Concerne uniquement les élections du type législatives et européennes)



Rechercher l'ex-Habitant dans la gestion des dossiers électoraux via la fonction de recherche avancée. (Alternative, recherche de l'ex-Habitant dans la gestion des ménages en utilisant le raccourci vers le dossier électoral de la personne)



Vous devez sélectionner manuellement la liste électorale correspondante.

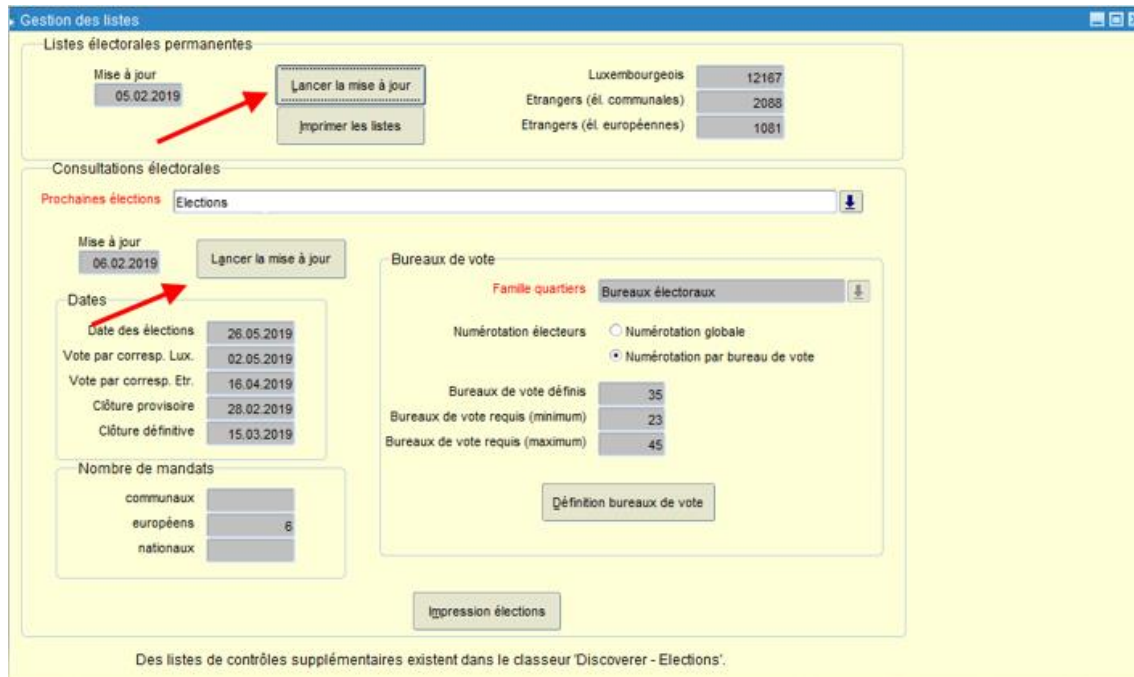
La liste permanente n'est pas à sélectionner, comme les ex-habitants ne sont pas affichées sur celle-ci.

La demande de participation **d'un non Habitant ne peut pas être traité dans Gescom.**

Sauvegarder ces modifications en cliquant sur la disquette ou sur F1

11. Mise à jour des listes

Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes



Avant l'impression des listes électorales, il est important de lancer la mise à jour pour garantir que les derniers changements dans la population sont pris en compte sur les listes.

Pensez aussi à relancer régulièrement (et ceci avant de lancer la màj des listes) l'affectation des quartiers LV et BV dans la partie « Immeubles et Quartiers » - « Quartiers » (voir point 8.2.)

La mise à jour est exécutée immédiatement et votre session de GESCOM sera bloquée jusqu'à ce que la mise à jour soit terminée (jusqu'à quelques minutes).

Faire attention qu'au moment où vous lancez la màj des différentes listes, PERSONNE D'AUTRE ne travaille dans le module des élections !!

12. Impressions : vote par correspondance

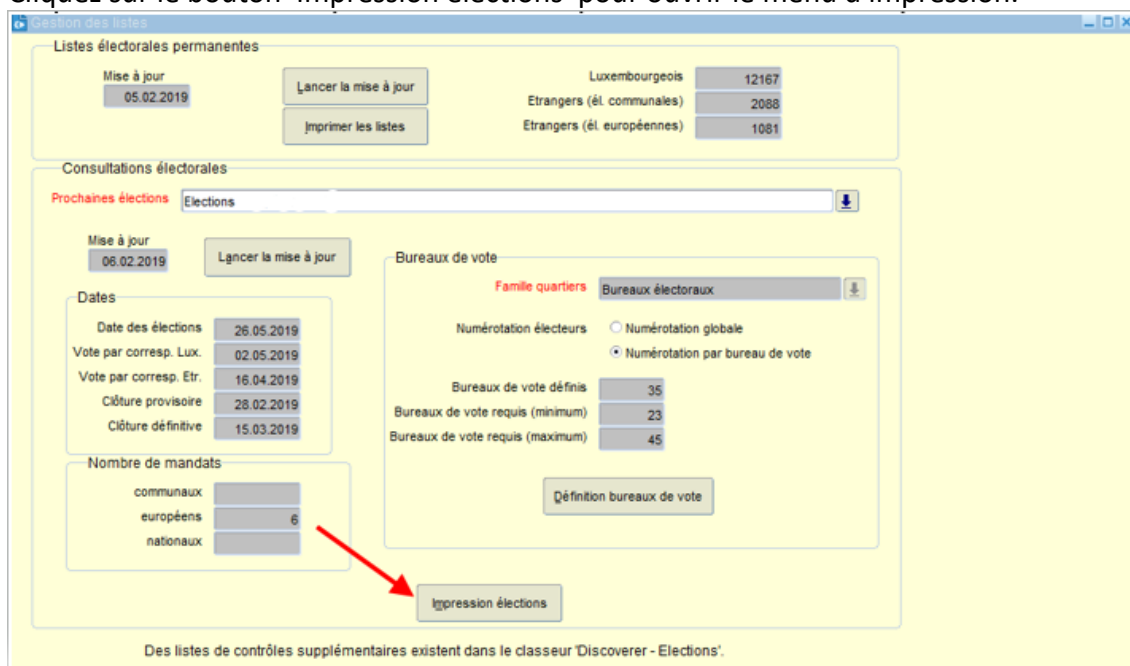
Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes

Avant l'impression des listes, des convocations et des étiquettes, il est important de relancer l'affectation des quartiers LV et BV dans la partie Immeubles et quartiers → Quartiers (voir point 8.2.) et de lancer la mise à jour des différentes listes pour garantir que les derniers changements dans la population seront pris en compte sur les listes.

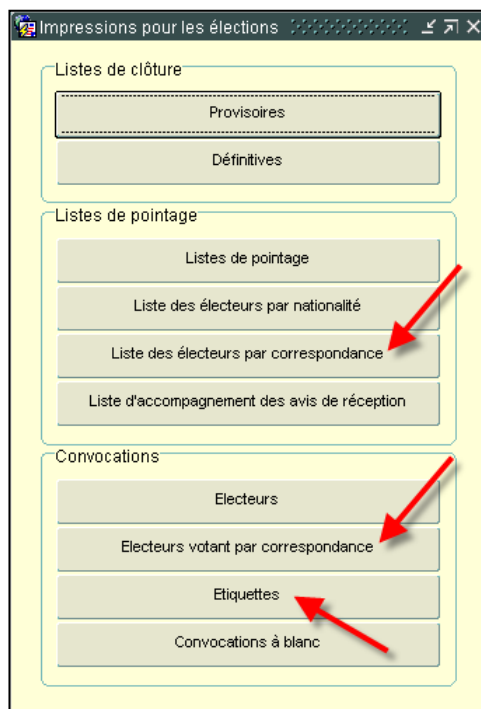
Attention : Si vous utilisez la version de convocation du Ministère, vous êtes néanmoins obligé de lancer le pdf des convocations dans Gescom pour permettre au système de bloquer les numéros électeurs !

Avant l'impression du premier type de convocations (envoi à l'étranger), nous vous recommandons à avoir déjà affecté, à ce moment, dans les BV du type vote par correspondance les électeurs qui sont chargés de l'organisation et des travaux dans ces bureaux respectifs. P.ex. : Président, secrétaire, assesseurs,...)

Cliquez sur le bouton 'Impression élections' pour ouvrir le menu d'impression.



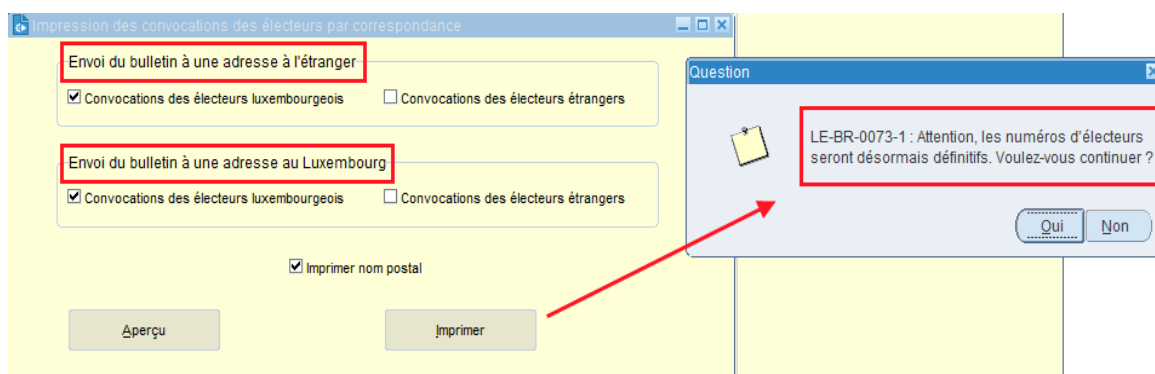
Des listes de contrôles supplémentaires existent dans le classeur 'Découvrir - Elections'.



Liste des électeurs par correspondance

Personnes qui votent par correspondance ; une liste pour les luxembourgeois et une liste pour les étrangers, selon le type des élections !

Convocations - Electeurs votant par correspondance



Vous pouvez imprimer les convocations pour le type "**Envoie du bulletin à une adresse à l'étranger**" respectivement "**Envoie du bulletin à une adresse au Luxembourg**". Selon le type des élections, l'impression du type d'envoi du vote par correspondance peut être encore subdivisée en "**Convocations des électeurs luxembourgeois**" respectivement "**Convocations des électeurs étrangers**".

Si vous voulez imprimer le nom postal (nom composé), le flag respectif doit être coché.

Le bouton « Aperçu » permet la création du pdf des convocations sans aucun impact sur la maintenance et sur les numéros électeurs !

Par contre :

Le bouton « Imprimer » crée le réel fichier des convocations et FIXE et BLOQUE définitivement les numéros électeurs !

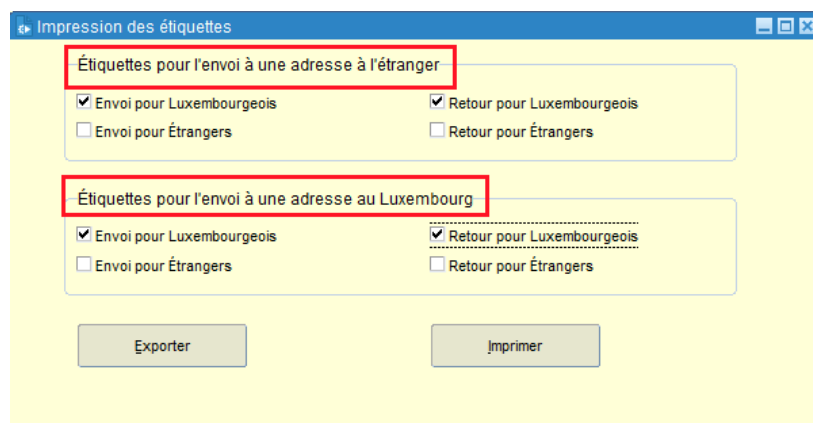
Les convocations pour les électeurs votant par correspondance du type "Envoie du bulletin à une adresse à l'étranger" sont imprimées en premier c.à.d. +- 15 jours avant le type "Envoie du bulletin à une adresse au Luxembourg".

Sur la liste de pointage, les électeurs du type "Envoie du bulletin à une adresse à l'étranger" seront affichés et numérotés en 1^{er}, trié selon ordre alphabétique. Cette logique continue pour le type suivant et en dernier pour les électeurs normaux.

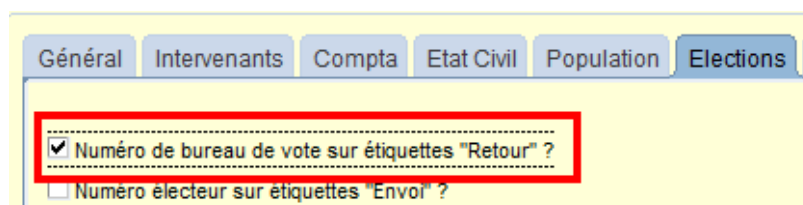
Etiquettes

Intégration d'un nouvel écran qui permet de sélectionner les différents types d'étiquettes.

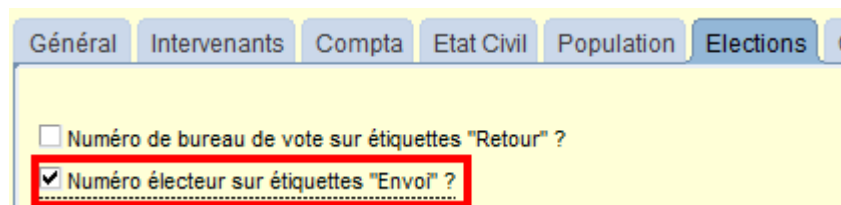
Le bouton « Exporter » vous affiche les données sous le format Excel. Par cette fonctionnalité vous aurez les mêmes données sous forme d'une liste.



Dans les paramètres généraux de Gescom, une option pour avoir imprimé le code du Bureau de vote peut être activée. Ceci peut simplifier le tri des enveloppes (de retour) pour les communes ayant plusieurs bureaux de vote pour le vote par correspondance.



N° BV1 / 1
 Delvaux Cédric
 55, route de Metz
 34345 Paris
 France



Vous pouvez également décocher l'option que le **numéro électeur n'est pas imprimé** sur les étiquettes d'envoi.

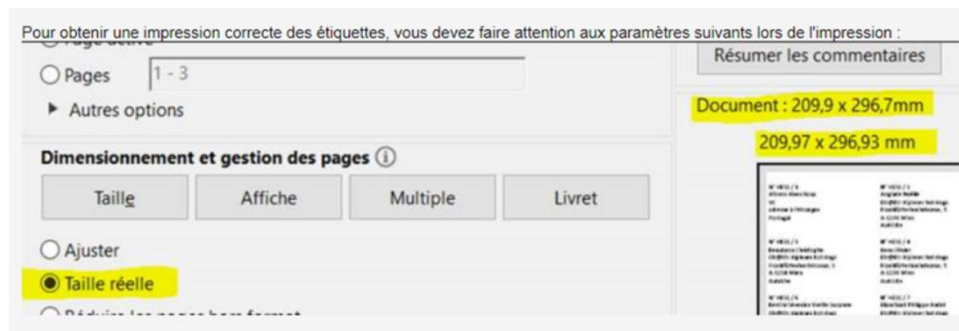
GESCOM produit les deux jeux d'étiquettes (format 3x8) suivants en PDF:

1. Les étiquettes avec le nom postal et l'adresse d'envoi du bulletin de vote pour l'enveloppe qui sera envoyée aux personnes concernées. **Une fonction dans les paramètres généraux de votre entité permet d'ajouter le numéro électeur sur le jeu d'étiquettes du type « envoie... »** (Ceci pour faciliter le travail d'emballage des enveloppes)
2. Les étiquettes avec le numéro de l'électeur, le nom et l'adresse de résidence des personnes concernées pour l'enveloppe de retour. **Une fonction dans les paramètres généraux de votre entité permet d'ajouter le numéro du bureau de vote sur les jeux d'étiquettes du type « retour... »** Cette fonction pourrait être intéressant si votre commune disposera de plusieurs bureaux de vote pour le vote par correspondance.

Précisions sur les étiquettes pour que vous puissiez faire votre commande directement auprès du fournisseur de votre choix :

Etiquettes 3x8	N°30900032	ETILASER 500 - 24x(70x33,9mm)-Blank box QTY12000/box - MOQ 20	ETILUX
----------------	------------	--	--------

Pour garantir un bon affichage des adresses sur les étiquettes, vous devez faire attention aux paramètres suivants :

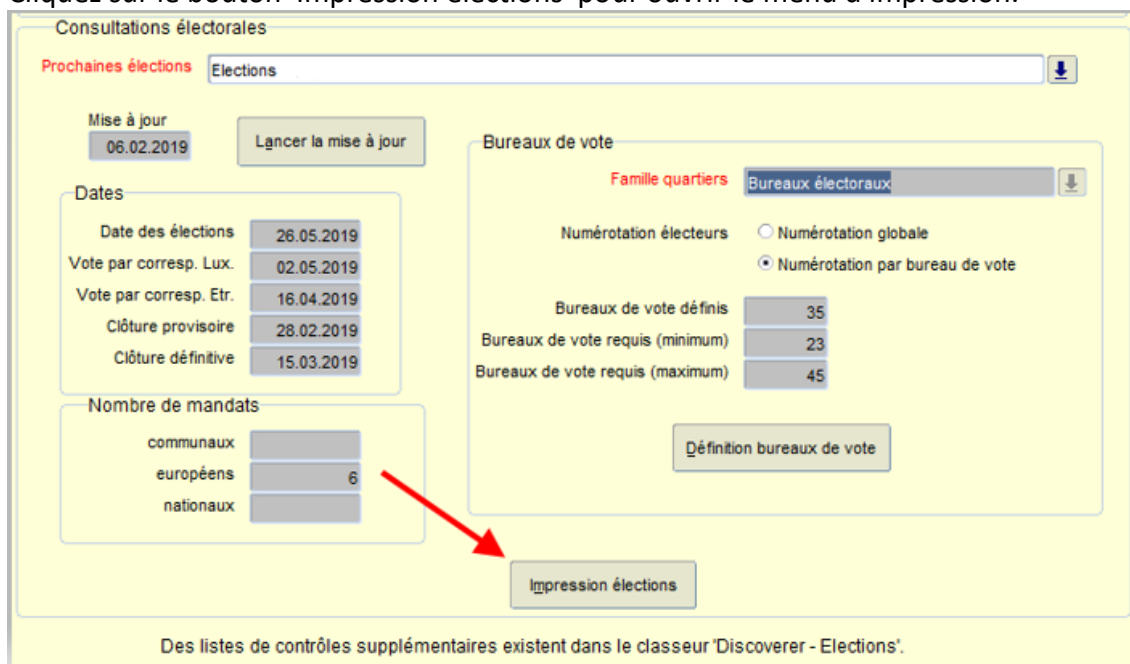


13. Impression des listes de pointage / convocations

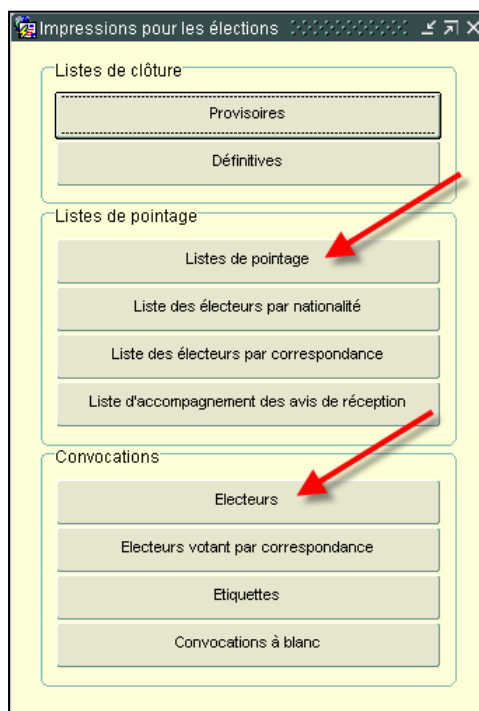
Bureau de la Population → Elections → Gestion des listes

Avant l'impression des listes, des convocations et des étiquettes, il est important de relancer l'affectation des quartiers LV et BV dans la partie Immeubles et quartiers → Quartiers (voir point 8.2.) et de lancer la mise à jour des différentes listes pour garantir que les derniers changements dans la population seront pris en compte sur les listes.

Cliquez sur le bouton 'Impression élections' pour ouvrir le menu d'impression.



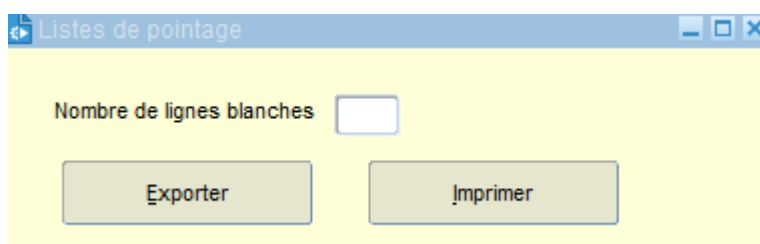
The screenshot shows the 'Consultations électorales' interface. It includes a 'Prochaines élections' dropdown set to 'Elections'. Under 'Mise à jour', there is a date '06.02.2019' and a 'Lancer la mise à jour' button. The 'Dates' section lists election dates: 'Date des élections' (26.05.2019), 'Vote par corresp. Lux.' (02.05.2019), 'Vote par corresp. Etr.' (16.04.2019), 'Clôture provisoire' (28.02.2019), and 'Clôture définitive' (15.03.2019). The 'Nombre de mandats' section shows 'communaux' (empty), 'européens' (6), and 'nationaux' (empty). The 'Bureaux de vote' section includes a 'Famille quartiers' dropdown set to 'Bureaux électoraux', radio buttons for 'Numérotation électeurs' (selected: 'Numérotation par bureau de vote'), and input fields for 'Bureaux de vote définis' (35), 'Bureaux de vote requis (minimum)' (23), and 'Bureaux de vote requis (maximum)' (45). A 'Définition bureaux de vote' button is present. A red arrow points from the 'européens' field to the 'Impression élections' button at the bottom. A footer note states: 'Des listes de contrôles supplémentaires existent dans le classeur 'Discoverer - Elections'.'



Les listes de pointage et les convocations doivent être imprimées en même temps. Après que les listes de pointage et les convocations ont été imprimées, vous devez effectuer des changements éventuels à la main sur papier!

Listes de pointage

Listes des électeurs (luxembourgeois et étrangers séparés, selon le type des élections) pour les bureaux de vote. Vous pouvez indiquer le nombre de lignes blanches par bureau.



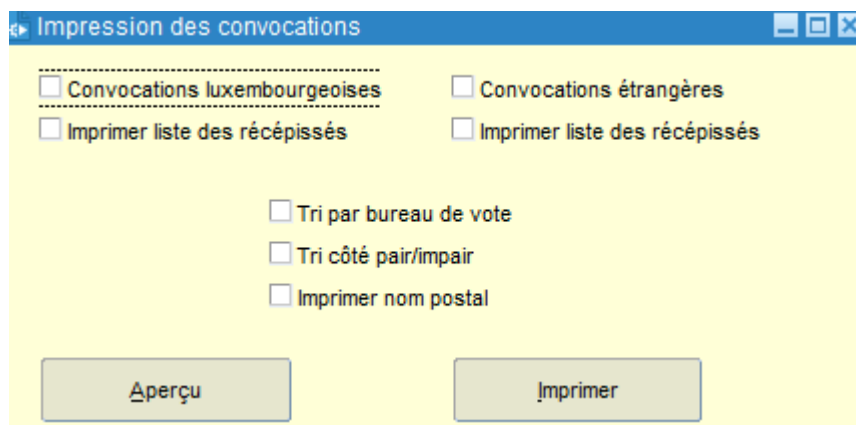
Les données présentes sur cette liste peuvent être générées sous format Excel.

Convocations

Vous pouvez imprimer les convocations pour les luxembourgeois et/ou pour les étrangers (selon le type des élections).

Le tri se fait d'office par rue. Vous pouvez combiner ce tri avec le tri par bureau de vote et/ou du côté pair/impair.

Si vous voulez imprimer le nom postal (nom composé), il faut cocher le flag respectif.

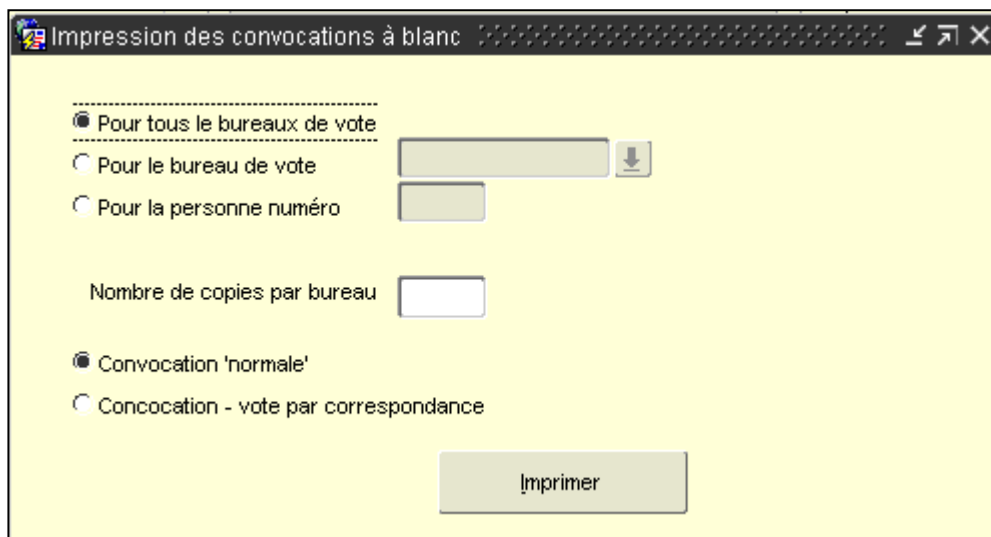


Le bouton « Imprimer » crée le réel fichier des convocations et FIXE et BLOQUE définitivement les numéros électeurs !

Le bouton « Aperçu » vous affiche le PDF des convocations en mode aperçu sans impacter la numérotation.

Convocations à blanc

Vous pouvez imprimer des convocations à blanc pour des personnes qui viennent se déclarer dans votre commune après l'impression des listes de pointage. Vous pouvez imprimer un certain nombre de convocations par bureau de vote ou pour un bureau spécifique ou même pour une personne spécifique via son numéro.



En cas de questions n'hésitez pas à contacter l'équipe support, soit par téléphone au 35 00 99 – 444, soit par e-mail à support@sigi.lu.